

N°15-10-55

*L'an deux mil quinze, le mercredi 14 octobre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de J. BACQUET), Président, suite à la convocation en date du 6 octobre 2015.*

**Présents :**

*Mesdames POURCHEL I. ; HANOT C. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAIN E. ; DE JONGHE N. (reçoit pouvoir de J. DELATTRE) ; DOURIEZ D. ; LASSALLE M. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de M. MAGERE) ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ; BOIN E. ; LEMAIRE C. (reçoit pouvoir de D. BEE)*

*Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; BRUGGEMAN M. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; CORDIER A. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. (reçoit pouvoir de M. WAVRANT) ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G.*

**Absents excusés :**

*Madame LHERMITTE M.P.*

*Messieurs DUWAT A. ; DELATTRE J. (donne pouvoir à N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. (donne pouvoir à ML BERQUEZ) ; MAGERE M. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à H. CARVALHO) ; WAVRANT M. (donne pouvoir à R. DENUNCQ) ; BACQUET J. (donne pouvoir à C. LEROY) ; BEE D. (donne pouvoir à C. LEMAIRE).*

**Absents :**

*Messieurs FRANQUE G.A. ; FOURRIER B. ; DEVIGNE G. ;*

*Monsieur Jean-Michel GALLET est élu secrétaire.*

**OBJET : MEDIATHEQUES DU PAYS DE LUMBRES – PARTICIPATION DE LA CCPL A  
LEUR FONCTIONNEMENT**

**Rapporteur : Joëlle DELRUE**

*Elle rappelle au conseil communautaire les termes de la délibération n° 11/38bis du 23 mai 2011 qui prévoit le versement d'un fonds de concours aux communes qui possèdent une médiathèque lui permettant d'en assurer le fonctionnement (chauffage, électricité, assurance, ...), à concurrence d'un montant équivalent à la subvention du Conseil Général.*

*Il est précisé que ce fonds de concours fera l'objet d'une décision chaque année dans le but de fixer les montants attribués.*

*Pour l'année 2015, il propose de fixer les fonds de concours de la façon suivante :*

COMMUNES	BUDGET 2015	TAUX DE SUBVENTION CD62	PARTICIPATION CCPL 2015
ACQUIN – ALQUINES – BOUVELINGHEM	4.030,00 €	50 %	2.015,00 €
DOHEM	1.377,00 €	50 %	688,50 €
ELNES	2.000,00 €	50 %	1.000,00 €
ESCOEUILLES	10.000,00 €	50 %	5.000,00 €
ESQUERDES	2.400,00 €	40 %	960,00 €
LUMBRES	10.000,00 €	50 %	5.000,00 €
NIELLES-LES-BLEQUIN	2.265,00 €	40 %	906,00 €
OUVE-WIRQUIN	834,00 €	40 %	333,60 €
PIHEM	5.000,00 €	50 %	2.500,00 €
WAVRANS	2.100,00 €	40 %	840,00 €
ZUDAUSQUES	2.200,00 €	50 %	1.100,00 €
TOTAL			20.343,10 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable à l'attribution de ces fonds de concours.

La dépense sera réglée sur le crédit porté à l'article 65734 du budget.

Pour extrait conforme.

Le Président,

